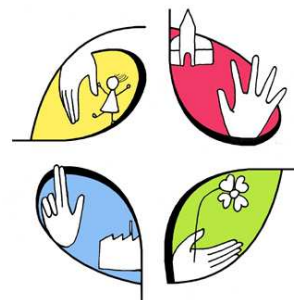


DOYENNE DE DOUAI
COMMISSION LOGEMENT SOCIAL



Douai, le 8 février 2008

***LETTRE AUX CANDIDAT(E)S
A L'ELECTION MUNICIPALE DE MARS 2008***

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes candidats aux élections municipales, vous pouvez marquer votre volonté d'agir pour que chaque femme, chaque homme, chaque enfant puisse accéder à un logement décent.

Ces dernières années, de nombreux programmes concernant le logement et l'habitat ont vu le jour dans le Douaisis : programmes locaux de l'Habitat, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, projets de construction de logements sociaux, renforcement du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence, mise en chantier de logements privés, création de maisons relais, de béguinages...

Le Douaisis fait preuve d'un réel dynamisme. Cependant subsistent encore certains problèmes en face desquels les candidats aux élections municipales sont amenés à prendre position.

En tant que citoyens, nous sommes préoccupés par la situation du logement, et notamment de celle des plus défavorisés d'entre nous. Un certain nombre de nos concitoyens sont mal logés et vivent dans des conditions indécentes (absence de chauffage ou de sanitaire, surpeuplement, dégradations...), sans parler des personnes sans domicile fixe, des gens du voyage... des roms en particulier.

Chacun de nous, selon ses responsabilités, doit se mobiliser et agir pour gagner le combat contre le sans ou le mal logement. C'est notre devoir civique.

Nous avons besoin d'engagements forts de votre part, en particulier :

Engager une politique de construction et de rénovation de logements de qualité à niveau de loyer vraiment modéré. Il y a tant de demandes non satisfaites.

Garder en perspective tous les paramètres : développement durable, écologie, mixité sociale...

Respecter la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et notamment l'article 55 qui impose aux communes de disposer de 20% de logements sociaux sur leur territoire. Eviter la préférence du paiement des amendes.

Vous engager à réaliser des programmes de construction d'habitat pour tous afin de permettre l'application du droit au logement opposable.

Lutter contre le logement indigne et indécent.

La Commission de logements médiation, mise en place par les préfets et organisée par la DDE est-elle réellement efficace pour les dossiers en carence trop longue chez les bailleurs sociaux ?

Ces dispositions sont inscrites dans la loi.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Christian WATTIAUX

Coordinateur de la Commission

Contact : christian.wattiaux0023@orange.fr